



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 15 DÉCEMBRE 2021

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce quinzième jour de décembre, de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Ghislaine	Baribeau	Conseillère (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

### 21-12-156 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 21-12-157 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### 21-12-158 **DEMANDE DE COMMANDITE - SOIRÉE THÉÂTRE DE L'ÉCOLE TÉTREAULT DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'informer l'École Tétreault de La Motte que la municipalité de La Motte leur offre la salle à titre gratuit pour leur soirée théâtre.

ADOPTÉE

### **SOUTIEN AU PROGRAMME DE BOURSES AMOS-HARRICANA**

Les membres du conseil ne désirent pas participer au Programme de Bourses Amos-Harricana.



## **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Des questions en lien avec les diverses nominations au sein des membres du conseil sont émises par des membres de l'assistance.

## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### **21-12-159 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ DE SUIVI DE SAYONA QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu de nommer monsieur Réjean Richard à titre de représentant municipal auprès du comité de suivi de Sayona Quebec.

ADOPTÉE

### **21-12-160 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - TABLE DE CONCERTATION DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu de nommer madame Ghislaine Baribeau à titre de représentante municipale auprès de la Table de concertation de La Motte.

ADOPTÉE

### **21-12-161 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - OMH**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu de nommer monsieur Réjean Richard à titre de représentant municipal auprès de l'Office Municipale d'habitation d'Amos.

ADOPTÉE

## **COMPTES-RENDUS**

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de novembre dernier.

### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de novembre 2021.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **21-12-162 RENOUVELLEMENT - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - VILLE D'AMOS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire et madame Rachel cossette, directrice générale, greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires au renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

## **URBANISME**



Monsieur Luc St-Pierre se retire, il est 19h49.

**RÈGLEMENT # 235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195  
CONCERNANT L'UTILISATION DE CONTENEUR ET LA HAUTEUR  
MAXIMALE DES CLÔTURES**

Les membres du conseil ne sont pas en accord avec le contenu du règlement tel que proposé. Le projet de règlement sera modifié.

Monsieur Luc St-Pierre revient, il est 19h51.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2021.

21-12-163 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2021, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent trois mille trois cent quarante dollars et soixante-dix-neuf sous. (103 340,79 \$).

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue	50.00 \$
Atelier KGM	845.03 \$
Bois Turcotte	1 866,68 \$
Centre du Camion	291.34 \$
CERIU	965.79 \$
Club du père Noël	200.00 \$
Cordonnerie M. Paquin	5 373,34 \$
Desjardins sécurité financière	1 490,22 \$
Distribution Sogitex	170.42 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 371,29 \$
Entandem	160.97 \$
Ferabi	1 353,11 \$
Garage Tardif	767.00 \$
Gestion Martin Leclercq Inc.	243.84 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-6.65 \$
Hydro-Québec	1 704,25 \$
La Capital assurance	2 035,77 \$
La Table de Concertation de La Motte	3 235,00 \$
Larouche bureautique	1 524,58 \$
Location Lauzon Amos	-81.75 \$
M & M Nord-Ouest	19.58 \$
Mabo, Centre du Camion	247.34 \$
Master card	218.80 \$
Ministre des Finances	18 031,42 \$
Ministre du Revenu	7 480,31 \$
Municipalité de La Motte	12 784,37 \$
Municipalité de Rivière-Héva	2 143,61 \$
Papeterie Commerciale	154.35 \$
Pelletier Nettoie tout	448.40 \$
Petro-Canada Cadillac	-46.95 \$
Pharmacie Jean Coutu	348.02 \$



Postes Canada	65.01 \$
Receveur général du Canada	2 828,56 \$
Réusitech	65.23 \$
Richard, Nicole	2 800,00 \$
Rôle de paie	21 937,49 \$
Sanimos	1 260,22 \$
Savard Monique	20.00 \$
Service forestier et d'exploration GFE	1 796,88 \$
Société d'histoire d'Amos	25.00 \$
Télébec	258.84 \$
UAP	254.98 \$
Ultramar Parkland corporation	137.97 \$
Ville d'Amos	2 727,98 \$
Wurth Canada	-226.85 \$

Total : 103 340.79 \$

ADOPTÉE

21-12-164 **POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET L'UTILISATION DE CELLULAIRE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Ghislaine Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'adopter la politique concernant les frais de déplacement, de séjour et l'utilisation de cellulaire telle que présentée.

ADOPTÉE

21-12-165 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2022 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2022, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

10 janvier	14 février
14 mars	11 avril
9 mai	6 juin
11 juillet	8 août
12 septembre	3 octobre
14 novembre	12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffière-trésorière. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE



21-12-166

**CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c.31) (P.L.49) ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE

21-12-167

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-12-166, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de six mille cent dollars (6 100 \$).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu.

ADOPTÉE

21-12-168

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA BANQUE NATIONALE DU CANADA**

IL EST PROPOSÉ par Madame Ghislaine Baribeau, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de la Motte le



renouvellement de l'entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada, pour les comptes bancaires.

ADOPTÉE

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soient : Messieurs Réjean Richard, Luc St-Pierre, Louis Baribeau, Patrick Cyr, Pierre Bouchard et Pascal Bellefeuille ainsi que Madame Ghislaine Baribeau.

#### DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2021.

#### DÉPÔT AUDIT DE CONFORMITÉ - RAPPORT D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation provenant de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

#### 21-12-169 POLITIQUE SALARIALE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale 2022 telle que présentée.

ADOPTÉE

#### 21-12-170 LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 15 novembre 2021 :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Joël Champion 5, chemin St-Luc La Motte, QC J0Y 1T0	0055-41-4067		Foncière 2020 : 2.92 \$ Foncière 2021 : 395.03 \$ Services 2021 : 349.00 \$	Int : 52.44 \$ Pén. : 12.29 \$ Frais : 20,00 \$
Charles Antoine Bolduc 660, route 109 La Motte, QC J0Y 1T0	0660-57-5050		Foncière 2020 : 49.16 \$ Foncière 2021 : 550.80 \$ Services 2021 : 349.00 \$	Int : 74.00 \$ Pén. : 21.16 \$ Frais : 20,00 \$
Nancy Masse 345, ch. St-Luc La Motte, QC J0Y 1T0	0755-82-1495		Foncière 2020 : 69.70 \$ Service 2020 : 420.58 \$ Foncière 2021 : 348.48 \$ Services 2021 : 349.00 \$	Int : 52.70 \$ Pén. : 11.15 \$ Frais : 20,00 \$
Patrick Beaupré 157, ch. du Quai La Motte, QC J0Y 1T0	0755-83-0956	4 593 369	Foncière 2020 : 10.00 \$ Foncière 2021 : 732.96 \$ Services 2021 : 349.00 \$	Int : 175.46 \$ Pén. : 22.08 \$ Frais : 20,00 \$





Denis Chabot 102, ch. Des Berges La Motte, Qc J0Y1T0	0952-79-3172		Foncière 2020 : 132.47 \$ Foncière 2021 : 918.00 \$ Services 2021 : 349.00	Int : 103.28 \$ Pén. : 33.04 \$ Frais : 20,00 \$
---	--------------	--	--	--

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE la greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

ADOPTÉE

21-12-171 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13 %) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5 %) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

21-12-172 **MISE À NIVEAU ANTIDOTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de la mise à niveau du logiciel Antidote au coût de vingt-neuf dollars (29\$).

ADOPTÉE

**SUPPORT INFORMATIQUE POUR LA TABLE DES MAIRES**

Des informations seront prises pour connaître les équipements et les logiciels nécessaires pour les rencontres de la MRC d'Abitibi. Le sujet sera de retour en janvier.

21-12-173 **PROMESSE D'ACHAT-VENTE TERRAIN CHEMIN DU LAC LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Ian Leblanc et madame Isabelle St-Pierre pour les trois lots suivants : 5 704 075, 5 704 076 et 5 704 077, situé sur le chemin du lac La Motte pour une somme de soixante mille (60 000 \$) dollars avant taxes et d'autoriser monsieur Réjean Richard, Maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.



## CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

### 21-12-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h34.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Greffière-trésorière

---

Maire

*« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

---

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

21-12-163

21-12-167

21-12-172

Signé ce vingtième jour de décembre  
de l'an deux mille vingt et un